Charte d'adhésion à l'AMNet

Version datée du 11/09/2019

Préambule

Ce document établit les règles fondamentales pour une bonne utilisation du réseau informatique de la résidence Jacques Pagliero de l'ENSAM Lille. Son acceptation est une condition d'adhésion à l'association Arts et Métiers Net (appelée AMNet dans la suite).

D'une manière générale, tout adhérent doit être conscient qu'un comportement contraire à l'esprit de cette charte et aux règles élémentaires de vie en société peut émettre en péril l'existence même d'AMNet et priver les membres d'AMNet d'un service irremplaçable.

Utilisateurs des services AMNet

Ont droit d'adhérer à l'AMNet les habitants de la résidence Jacques Pagliero et les étudiants de l'ENSAM Lille. D'autres personnes peuvent aussi y adhérer si elles en font la demande.

Informations de l'utilisateur

L'utilisateur doit fournir certaines informations personnelles à l'AMNet à des fins de gestion.

Celles-ci peuvent être modifiées et doivent être tenues à jour pendant la durée de l'adhésion.

De plus l'AMNet conserve les fichiers journaux de toutes opérations effectuées sur le réseau en raison de son statut de fournisseur d'accès à internet.

Ces fichiers ne seront communiqués qu'aux autorités françaises, sur demande de leur part, en cas de violation des lois en vigueur.

Identification des utilisateurs

Sur le réseau, les utilisateurs sont identifiés de manière équivoque par l'adresse physique de leur carte réseau (adresse MAC). L'utilisateur s'engage à ne jamais modifier cette adresse, même à titre temporaire, sans l'accord du bureau d'AMNet. Les adresses des cartes réseau sont enregistrées, et l'ajout de tout matériel sur le réseau doit faire l'objet d'une demande.

A chaque adresse MAC correspond une adresse IP fournie par AMNet, qui est personnelle et incessible. L'utilisateur s'engage à ne jamais utiliser d'autres adresses que celles qui lui ont été attribuées.

Tout utilisateur doit avoir signé la charte et payé la cotisation afin d'avoir accès aux services de l'AMNet. Contrevenir à l'une des trois règles précédentes sera interprété comme une tentative pour masquer son identité ou usurper celle d'un autre membre, et fera l'objet de sanctions.

Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisateur est responsable de toute action effectuée sur sa/ses machine(s), que ce soit par lui ou toute autre personne. Les utilisateurs se doivent de respecter la législation, en particulier de :

- Respecter le droit à l'image,
- Respecter le droit à la vie privée et les contenus confidentiels,
- S'interdire toute provocation susceptible de porter atteinte à la dignité humaine,
- Respecter les lois concernant le téléchargement d'œuvres soumises à droit d'auteur.

Tout téléchargement torrent fera donc l'objet d'une sanction.

Quotas d'utilisation

AMNet n'impose pas de quotas d'utilisation par usagers, les seules limites sont actuellement d'ordre matériel. AMNet se réserve cependant le droit d'instaurer de telles mesures si besoin est.

Sanctions

En plus des sanctions prévues par la loi, le non-respect de cette charte est passible d'une limitation de débit, d'une déconnexion temporaire, ou d'une radiation de l'association. Ces sanctions sont décidées par le bureau d'AMNet.